

# Les groupements d'employeurs toujours plus utilisés

C'est notamment le cas de Convergence, groupement d'employeurs lancé il y a peu de temps à l'initiative de plusieurs grandes entreprises auboises confrontées à des problématiques de pics de saisonnalité, comme le chocolatier Cémoi ou encore la coopérative agricole Vivescia.

Ce groupement compte aujourd'hui 17 entreprises adhérentes dans lesquelles travaillent alternativement les 21 salariés de Convergence. Pour ces salariés, l'avantage est de bénéficier d'une activité à temps plein tout au long de l'année. Pour leur part, les entreprises sont assurées de pouvoir retrouver la personne qu'elles connaissent déjà au moment de l'année où elles en ont besoin. « Mais au delà des aspects liés aux pics d'activité saisonnière, le groupement d'employeurs permet également de faire appel à des compétences pour un ou deux jours par semaine, soit tout au long de l'année soit pour une période donnée », explique Marion Lassus, directrice de Convergence.

Un mode de fonctionnement qui peut répondre aux besoins des entreprises, même les plus petites. « L'un des problèmes du créateur d'entreprise est justement de ne pas pouvoir faire de commercial lorsqu'il est sur ses chantiers ou sur ses missions, et pouvoir faire appel à un profil commercial d'un groupement d'employeur est une solution intéressante », estime Pierre Pont-Cosson, président du Club des créateurs d'entreprise de l'Aube qui organisait une réunion sur les groupements d'employeurs. Un autre avantage du groupement d'employeur, notamment pour les petites entreprises, étant de ne pas entraîner de travail administratif. « Techniquement, il s'agit de salariés d'un groupement d'employeurs mis à disposition d'une entreprise dans le cadre d'une lettre de mission qui définit les conditions de l'intervention », précise Marion Lassus.

## UN FONCTIONNEMENT SIMPLE POUR LES ENTREPRISES

L'entreprise s'acquitte d'une fac-

ture auprès du groupement d'employeur, sans s'occuper de rien d'autre. Dans le cas de Convergence, la facture 1,67 fois le taux horaire brut pour le personnel non cadre et 1,9 pour les cadres. Une tarification qui prend en compte tous les aspects liés au social et à la gestion de personnel. Au fil du temps, ce groupement a élargi la palette des compétences proposées, et s'apprête même à recruter un contrôleur de gestion.

D'autres groupements d'employeurs fonctionnent également dans l'Aube. Certains ont une finalité précise, comme la formation professionnelle, ce qui est le cas du Geiq BTP qui forme les futurs professionnels de la filière du bâtiment. La CGPME de l'Aube a également créé un groupement d'employeur, fort déjà de 45 entreprises adhérentes dont une dizaine d'utilisatrices, le GE10. Il faut également ajouter à cela le Geda10, groupement tourné vers les besoins en personnel du secteur associatif auboïse. Une structure, Res'Aube, et un site internet



L'intérêt pour les services proposés par les groupements d'employeurs augmente dans les entreprises auboises, y compris celles qui se créent.

(www.resaube-competences.fr), ont été mis en place l'année dernière pour fédérer et coordonner toutes ces initiatives. D'autres initiatives comme CTP 10 permettent de proposer l'expertise de cadre en temps partagé au sein des

entreprises. Enfin, sous l'impulsion de l'antenne auboïse d'Egec, Compétence3 aide chaque année une quarantaine de cadres à retrouver un emploi.